



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE CORENC

Sommaire

- 3** Introduction
- 4** Axe 1 : s'adapter au changement climatique
- 6** Axe 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 8** Axe 3 : valoriser les ressources du territoire
- 10** Axe 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 12** Axe 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de CORENC

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après pour la période 2020-2026.

Axe 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
- ✓ Communiquer auprès des habitants pour les sensibiliser à la protection des espaces naturels, agricoles et boisés.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ✓ Adapter et diversifier les essences plantées dans les espaces verts pour améliorer leur résilience au changement climatique.
- ✓ Planter, entretenir et préserver des haies diversifiées.
- ✓ Préserver la biodiversité nocturne et les déplacements d'animaux, en limitant l'éclairage public.
- ✓ Sensibiliser les habitants au travail en cours sur l'éclairage public en organisant des événements (ex : "jour de la nuit").
- ✓ Favoriser et mettre en place des actions de protection de la biodiversité (ex : nichoirs à oiseaux, à chauve-souris, écuroducts).
- ✓ Soutenir les associations locales de préservation de la biodiversité.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ✓ Recenser et cartographier les espaces publics et identifier les essences plantées.
- ✓ Identifier les espaces propices à une végétalisation ou une revégétalisation.
- ✓ Mettre en place un plan de gestion adaptée/développement des espaces verts publics.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- ✓ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- ✓ Entreprendre des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation de l'espace public (parking, places, cours, aires de jeux, cheminement...)

Limiter l'artificialisation des sols

- Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
- Engager le dialogue avec les promoteurs privés pour les inciter à faire de même.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- Créer et maintenir des zones de fraîcheur aérées et ombragées.
- Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et le confort d'été dans les bâtiments publics et poursuivre les actions déjà engagées.

Anticiper et gérer les risques

- En période de canicule, communiquer sur la mise à disposition d'espaces rafraîchis (ex : résidence autonomie "le Verger"), modifier les horaires et organisations de travail.
- Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces végétales et animales invasives (ex : moustiques, ambroisie...).
- Faire respecter les règles de débroussaillage afin de limiter les risques d'incendie.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
Relayer auprès de la population les arrêtés et recommandations préfectorales en matière d'arrosage, de remplissage de piscines et bassins...
- Identifier et mobiliser les acteurs publics, institutionnels et associatifs locaux (ex : syndicat Fontaine Galante) concernés par cette problématique.
- Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.

Axe 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Faire connaître les offres de conseil proposées gratuitement par l'espace Info Energie et relayer les événements et animations locales.
- ☑ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, notamment en encourageant les écoles élémentaires à participer à des actions éducatives en lien avec la transition énergétique (ex : Défi des écoles à énergie positive).

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ☑ Repérer les ménages sensibles via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul (soutien à la conversion des chaudières fioul ou propane vers des chaudières gaz à très haute performance, pouvant être couplées à des chauffe-eaux solaires).

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- ✓ Relayer l'existence du calculateur Métromobilité.
- ✓ Poursuivre la sensibilisation à l'intérêt des modes doux via les canaux de communication communaux.
- ✓ Afficher dans l'espace public et les bâtiments municipaux les plans des itinéraires cyclables de la Métropole.
- ✓ Poursuivre l'organisation des événements de promotion des modes doux (fête du vélo, journée sans voiture, challenge mobilité...).
- ✓ Collaborer avec la Métropole et le PNR de Chartreuse, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, l'aménagement de consignes à vélos / trottinettes, et la création d'une signalisation spécifique.
Notamment, solliciter la sécurisation des pistes cyclables, le déploiement du réseau et l'installation d'aires de stationnement.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- ✓ Inciter les habitants à l'utilisation des transports en commun et communiquer sur les lignes existantes et horaires. Encourager l'usage des transports publics pour les sorties scolaires.
- ✓ Etudier les usages et travailler avec le SMMAG pour rendre les transports en commun plus en phase avec les besoins des habitants de la commune.
- Encourager et faciliter le covoiturage, notamment :
 - en communiquant sur les plateformes de mise en relation existantes
 - en communiquant sur les aires et points de covoiturage existants
 - en identifiant les endroits opportuns pour l'aménagement de nouvelles aires et nouveaux points de covoiturage.
- ✓ Encourager l'auto-stop, en communiquant sur les réseaux existants (ex : Rézo-pouce).

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

Axe 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- ⚖ Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques ;
 - informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes ;
 - établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- ✓ Poursuivre le partenariat avec Mangez Bio Isère.
- ✓ Aller au delà des exigences réglementaires, et :
 - proposer 80% de produits bio ou locaux dans la composition des repas ;
 - limiter la production de déchets liée à la restauration scolaire : utilisation de bacs gastronomes, commande de laitages en gros contenants, utilisation de serviettes en tissu...
- ⚖ Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions. Rechercher un débouché pour les excédents.
- ✓ Poursuivre le travail de lutte contre le gaspillage alimentaire engagé dans le cadre des programmes "1001 écoles contre le gaspillage", et "un fruit pour la récré".

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- ⚖ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- ✓ Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires dans les établissements scolaires : mettre en place des composteurs et utiliser le compost pour les potagers des établissements.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.
- ✓ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge (ex : "1 2 tri, écoles!")

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets :
 - sensibiliser et former les habitants au système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (collecte ou compostage) ;
 - communiquer régulièrement sur les consignes de tri en relayant vers le site de la Métropole et sur les conséquences des erreurs de tri ;
 - organiser des animations sur le tri lors des événements locaux ;
 - informer sur l'emplacement des déchetteries et horaires d'ouverture, en renvoyant vers le site et le numéro vert de Grenoble-Alpes Métropole.
- Lutter contre les dépôts sauvages.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- ✓ Créer et mettre à disposition des habitants des lieux de gratuité et d'échanges (boîtes à livres...) et soutenir l'organisation de vide-greniers, brocantes...
- ✓ Organiser des collectes temporaires de textiles, jouets... à des endroits stratégiques préalablement identifiés.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ✓ Proposer des alternatives à la production de déchets :
 - proposer des ateliers cosmétiques maison / zéro déchets, la constitution d'un trousseau de rentrée pour les élèves (fournitures éco-responsables, recyclées...) ;
 - identifier des initiatives mises en place (ex : serviettes lavables dans les cantines) et les relayer.

Axe 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Organiser un séminaire à destination des agents pour présenter le PCAEC et les actions à mettre en œuvre.
- Faire des élus et des services des relais de ce plan auprès de la population.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents :
 - désigner un élu référent qui porte la démarche et en assurera la représentation ;
 - désigner un agent référent qui assure le suivi opérationnel de la démarche ;
 - créer un groupe de travail composé d'élus et d'agents qui se réunira a minima annuellement pour dresser un bilan des actions réalisées et des évolutions à prévoir.
- Identifier, au sein de chaque commission municipale, un élu membre du groupe de travail Plan Climat, chargé de veiller à ce que les problématiques liées au développement durable soient prises en compte.

Former les agents communaux

- Permettre aux agents une montée en compétence sur les problématiques développement durable, en lien avec leur activité professionnelle, et aborder ces sujets de formation lors des entretiens individuels.
- Organiser des réunions d'information et des temps d'échanges avec des intervenants extérieurs, communiquer aux agents des ressources documentaires existantes, et relayer auprès d'eux les événements et formations en lien avec les problématiques de développement durable.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Énergie de la commune.
- Réaliser, au terme du PCAEC, un bilan quantitatif et qualitatif.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
- Mettre en place des mesures de sensibilisation des usagers à la maîtrise de l'énergie, à la réduction et au tri des déchets.
- Soutenir l'amélioration de la gestion des déchets :
 - affichage des consignes de tri ;
 - installation de poubelles de recyclage dans les salles ;
 - prise en compte du tri dans les prestations de nettoyage.
- Mettre en place des actions de communication à l'attention des associations et diffuser la documentation métropolitaine.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Faire évoluer la communication et mettre en évidence les actions développement durable, notamment au travers d'un logo/repère visuel dédié.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Promouvoir auprès des structures accueillant des enfants des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Faciliter la mise en relation des écoles avec des acteurs et associations de protection de l'environnement.
- Poursuivre la sensibilisation des écoliers sur la mobilité : organisation du challenge vélo et séances d'apprentissage.

Axe 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation, et les adapter en fonction des utilisations et des périodes.
- ✓ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations thermiques via une maintenance préventive et des contrôles réguliers.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements, en systématisant l'étude d'alternatives à chaque renouvellement ou remplacement d'équipement.

Rénover les bâtiments publics

- ✓ Définir une stratégie de rénovation des bâtiments publics en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort des usagers.
- ✓ Planifier la réalisation de ces rénovations dans le temps, et associer à cette stratégie une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ✓ Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie liés aux opérations réalisées.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ☞ Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- ✓ Mutualiser les véhicules pour un usage inter-services et veiller à la simplicité d'utilisation des plannings de réservation.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Faire évoluer la flotte automobile vers des véhicules moins énergivores et plus polyvalents.
- Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Proposer un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse.
- Établir un programme d'éclairage public différencié et adapté aux usages, avec expérimentation d'extinctions nocturnes.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Entretien des locaux municipaux : revoir les techniques d'entretien et la politique d'achat des produits d'entretien ; privilégier des produits ménagers éco-responsables.
- Propreté urbaine hors désherbage : doter les agents d'outils alternatifs moins consommateurs d'énergie et plus éco-compatibles.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- Communiquer régulièrement auprès des agents et leur rappeler les bons gestes et bonnes pratiques les incitant à la sobriété énergétique.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service : vélos de service à assistance électrique et tickets de transport en commun.
- Étendre ces réflexions aux déplacements domicile-travail : étudier notamment la mise en place d'un forfait mobilité durable, le remisage à domicile des vélos de service et l'évolution de la prise en charge des abonnements.
- Organiser un challenge mobilité mensuel (agents), calé sur le même calendrier que le challenge mobilité des écoles.
- Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux et de déplacements.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Diminuer la production de déchets de l'administration :
 - poursuivre la dématérialisation des échanges ;
 - mettre en place un réglage automatique des copieurs (par défaut : noir et blanc et recto/verso) ;
 - réduire fortement le parc d'imprimantes individuelles et mutualiser les copieurs
 - bannir les gobelets en plastique ;
 - supprimer les dosettes café plastique ou métal ;
 - supprimer des bouteilles plastiques ;
 - réutiliser les impressions superflues et en faire des brouillons ; distribuer ces brouillons aux ateliers périscolaires.
- Améliorer la qualité du tri sélectif (mis en place en 2019), en sensibilisant les agents et en installant des poubelles spécifiques (piles, ampoules...)
- Mettre en place des composts dont les produits pourraient être utilisés par les services techniques ou les agents.
- Associer les agents à l'élimination des déchets.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

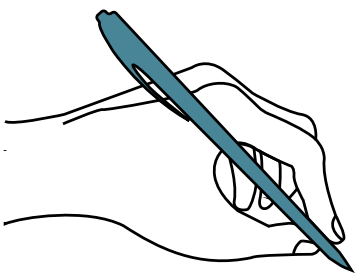
- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
- Intégrer des clauses de développement durable dans les marchés et les consultations.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal : privilégier un approvisionnement en produits locaux et de saison ; limiter les emballages et mettre à disposition des verres réutilisables.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.

Mettre en place un usage responsable du numérique

- Disposer d'équipements de qualité, entretenus et suivis régulièrement.



**Monsieur le Maire
de la commune de Corenc**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Jean-Damien Mermillod-Blondin

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

